



Le 5 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Legacy

L'hon. M. Fitch

M. Legacy

L'hon. M. Fitch

M. Legacy

L'hon. M. Fitch

M. Legacy

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

M. Legacy

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

M. Legacy

L'hon. M. Flemming, c.r.

M. Legacy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Green

M. Gauvin

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

M. Gauvin

L'hon. M^{me} Green

PERSONNES ÂGÉES

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Green

M. D'Amours

L'hon. M. Steeves

L'hon. M. Steeves

L'hon. M. Steeves

NOMINATION

M. Coon

L'hon. M. Holland

M. Coon

M. Coon

M. Coon

L'hon. M. Holland

M. Coon

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

HÔPITAUX

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

JEUNESSE

L'hon. M^{me} Green

M. McKee

L'hon. M^{me} Green



[Traduction]

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, hier, lorsque le premier ministre, très contrit qu'il était, donnait sa première réponse de la période des questions, il a indiqué qu'il partageait le sentiment de déception que nous ressentons tous en raison des résultats du plus récent rapport du vérificateur général et de la débâcle totale qui s'est produite au sujet des contrats du personnel infirmier itinérant. La plupart des ministres à qui l'on a demandé de répondre à des questions ont fait de même et ont témoigné leur reconnaissance quant au travail efficace accompli par le vérificateur général. Alors, dans l'esprit de collaboration qui semble maintenant se manifester, le premier ministre ou son ministre de la Santé confirmeraient-ils à la Chambre qu'ils obligeront Vitalité à fournir les trois rapports de vérification interne qu'il refuse de remettre au vérificateur général afin que celui-ci puisse terminer son travail?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis bien content de la question posée aujourd'hui et je suis bien reconnaissant à la députée de Fredericton-Nord et au premier ministre d'avoir répondu à des questions hier en mon nom, pendant que je travaillais encore à promouvoir la province et à obtenir des résultats pour améliorer les soins de santé au Nouveau-Brunswick.

J'aimerais m'étendre un peu plus sur le sujet, mais je pourrais vous dire ceci, Monsieur le président. Vendredi, j'ai signé une lettre adressée au conseil d'administration de Vitalité pour lui demander — pour qu'il soit obligé de le faire — de rendre publics les renseignements qui manquaient dans le rapport du vérificateur général publié hier.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Voilà une excellente chose. Le ministre devrait peut-être en informer le vérificateur général avant que celui-ci ne fasse appel à ses avocats, car il estimait devoir peut-être s'adresser au tribunal pour obtenir les renseignements. Toutefois, je suis reconnaissant de la réponse.

Voilà la deuxième fois en un mois que la Chambre passe beaucoup de temps à discuter de dépenses engagées. La première fois, il s'agissait de voyages somptueux en Europe qui étaient à peine ou pas du tout justifiés. Dans ce cas-là, on pourrait dire qu'il y a eu un manque flagrant de jugement de la part de la ministre, mais — mais — les processus et les lignes directrices ont en principe été respectés. En ce moment, nous avons deux régies de la santé et un ministère qui semblent avoir un système d'approbation qui comporte tellement de trous qu'on pourrait le parcourir en Jeep Wrangler pendant un mois entier. Comment le gouvernement peut-il continuer de prétendre assurer une gestion financière efficace alors qu'il y a manifestement un manque de surveillance?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je plains un peu les parlementaires d'en face, car ils ne semblent pas avoir la moindre notion du fonctionnement d'un gouvernement. S'ils espèrent un jour travailler

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

davantage au sein du gouvernement, ils feraient mieux de comprendre un peu plus le fonctionnement du système.

Monsieur le président, les régies régionales de la santé (RRS) sont chargées des activités quotidiennes de prestation de soins de santé cliniques dans la province. Les RRS en sont chargées, et nous avons des lois telles que celle qui vise les régies régionales de la santé, la *Loi sur le vérificateur général* et d'autres lois à l'appui du modèle de gouvernance. Ainsi, lorsqu'il est question de surveillance et de signature de contrats, les RRS ont le droit de signer les contrats. Il s'agit du pouvoir qui leur est conféré par une loi telle que celle qui régit les soins de santé.

Ainsi, Monsieur le président, les parlementaires d'en face doivent... Je sais qu'ils sont dans une situation désespérée et qu'ils essaient de pointer des gens du doigt aujourd'hui, mais ils doivent comprendre l'aspect lié aux activités qui...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, voici ma compréhension du fonctionnement d'un gouvernement. Il y a des ministères qui mènent des activités, et ils sont censés suivre des processus. Par exemple, si l'on doit régler une demande d'indemnisation, il faut obtenir des preuves adéquates. On ne peut pas se contenter d'utiliser ce que l'on trouve sur Internet et dire : Ah, le tout coûte tant ; obtenons les fonds nécessaires. La surveillance est le dernier volet du processus, et il ne semble y en avoir aucune. D'aucuns pourraient faire valoir que la surveillance s'accompagne de responsabilités et qu'il faut en assumer une part. Je ne vois personne du côté du gouvernement assumer la responsabilité de l'absence de surveillance à l'égard de l'injustice flagrante liée aux dépenses du gouvernement provincial. Que le ministre a-t-il à dire sur le processus en ce qui concerne le fonctionnement du gouvernement?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Je suis reconnaissant du soutien manifesté à l'égard du travail que nous accomplissons de ce côté-ci de la Chambre, Monsieur le président. Je pense que, selon les parlementaires d'en face, nous devrions lire les thermomètres au fur et à mesure que la journée avance.

Il se trouve que les RRS sont habilitées à effectuer un travail considérable, et c'est là que réside le pouvoir. Nous savons que des vérifications internes ont été menées lorsque les choses ne se sont pas passées comme prévu.

Vous avez raison. Il est décevant que nous — nous — ayons à demander au vérificateur général de procéder à une autre vérification. Encore une fois, j'ai mentionné que, vendredi, j'ai envoyé une lettre demandant que la RRS fournisse les renseignements pour qu'un meilleur portrait de la situation puisse être brossé et, espérons-le, pour aider les gens de l'opposition à mieux comprendre comment les choses fonctionnent.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Toutefois, vous avez raison, Monsieur le président, le vérificateur général a soulevé de bonnes questions et...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Examinons un autre aspect du fonctionnement du gouvernement. Dans son rapport, le vérificateur général a indiqué que tous les contrats signés pour le compte du Réseau de santé Horizon, sauf un, avaient été examinés par le Cabinet du procureur général avant leur signature ; pourtant, il a relevé de nombreuses lacunes et omissions dans ces contrats. Certains des contrats ne respectaient même pas le protocole le plus élémentaire des contrats standard. Voilà ce que le vérificateur général a dit. Je me demande si le procureur général pourrait édifier la Chambre sur le travail que son ministère fait lorsqu'il examine des contrats.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Encore une fois, si l'on est dans un trou, on devrait arrêter de creuser. Les parlementaires du côté de l'opposition se sont certainement enfoncés dans un trou.

Le procureur général n'est pas l'avocat des RRS. Il n'est pas l'avocat responsable des contrats conclus avec les RRS. Vous devriez comprendre cela. Je pense que vous avez des avocats de l'autre côté.

(Exclamations.)

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, ne faisons pas de critique à ce sujet.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, les gens de l'opposition doivent par ailleurs faire un choix. Lorsque nous prenons des décisions, les parlementaires du côté de l'opposition disent que nous faisons de l'ingérence. Ensuite, lorsqu'une situation pareille se produit à l'égard d'un tiers parti, ils disent qu'il n'y a aucune surveillance. Faites votre choix. Il faut comprendre comment le gouvernement fonctionne. Il faut comprendre le pouvoir conféré aux RRS quant à la signature de contrats, et peut-être cesserez-vous de vous mettre dans l'embarras.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Il s'agit d'une question simple, Monsieur le président : Si le procureur général n'est pas l'avocat dans les dossiers de soins de santé, pourquoi examine-t-il les contrats?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Vous avez parlé du procureur général. Voici le procureur général. Le procureur général...

(Exclamations.)

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Oui, le Cabinet du vérificateur général est une autre entité législative.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Une fois de plus, les parlementaires du côté de l'opposition confondent les responsabilités et les rôles. Ils ne sont pas au courant.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Pour vous aider, car c'est dans ma nature, je vous dis que les RRS ont le pouvoir de conclure des contrats. Elles ont des vérificateurs internes qui s'assurent que... S'ils trouvent une anomalie dans un contrat, ils ont le pouvoir de mener une vérification à cet égard.

Le vérificateur général est habilité à mener un audit concernant n'importe quel dossier, et une loi lui confère le pouvoir. Il s'agit d'une loi très forte et très particulière. Le procureur général, qui est assis à ma gauche, est l'avocat du gouvernement, pas l'avocat de...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, je vais rendre service au ministre de la Santé. Je vais lui envoyer la partie du rapport du vérificateur général qui indique que le Cabinet du procureur général a examiné tous les contrats du personnel infirmier sauf un. De plus, je lui ai posé la question hier : Que fait donc son ministère lorsqu'il examine les contrats, puisque ceux-ci sont si mauvais? Le ministre a dit : Il s'agit d'une excellente question ; je devrais la poser. Je la pose maintenant, mais je ne semble pas pouvoir obtenir de réponse. Le rapport du vérificateur général indique que le Cabinet du procureur général a examiné tous les contrats sauf un.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Le Cabinet du procureur général fournit des services juridiques aux ministères, notamment au ministère de la Santé. Vitalité, Horizon, Énergie NB et Alcool NB sont des sociétés de la Couronne distinctes qui sont dotées d'un conseil d'administration et d'une direction, et elles sont chargées du recrutement de leurs propres conseillers juridiques.

Tout travail effectué par le Cabinet du procureur général serait fait à la demande d'un ministère. Dans le cas qui nous occupe, si le ministère de la Santé, ministère concerné, demande au Cabinet du procureur général d'examiner des documents au nom du ministère de la Santé, le cabinet sera tout à fait ravi de le faire. En ce qui concerne toute demande relative au vérificateur général, j'ai tout pris en note. Je vais examiner...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Apparemment, le travail a été accompli, car le vérificateur général a dit que tous les contrats, sauf un, avaient été examinés. À ce propos, ce que je cherchais à dire, c'est que la ministre du Développement social et ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick a mentionné hier que le gouvernement procédait déjà à des changements internes, en ce moment même, et souligné que celui-ci tirait des leçons des constatations du vérificateur général. Le vérificateur général n'a pas formulé de recommandations à l'intention du Cabinet du procureur général sur la manière dont celui-ci examine les contrats, car les contrats laissaient à désirer. Les contrats ont été très mal ficelés et ont été examinés avant d'être signés. Je me demande donc si le procureur général a tiré des leçons de tout cela. À l'heure actuelle, procède-t-il à des améliorations au sein de son ministère et peut-il en parler?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il y a effectivement une relation de collaboration très étroite entre le vérificateur général et les ministères. En particulier... Eh bien, plusieurs rapports ont été rendus publics hier. Chaque ministère a fourni les renseignements demandés afin que le Bureau du vérificateur général puisse faire son travail et procéder à un examen complet de la situation. Dans un cas, le bureau s'est penché sur le dossier de la Société d'habitation, dont je suis entre autres responsable, et sur la manière dont la stratégie *Un logement pour tous* a été élaborée. Nous avons tiré de bonnes leçons sur la manière dont nous pouvons fournir davantage de renseignements dans un esprit de collaboration qui correspondrait en outre à ce que souhaiterait le public. Nous tiendrons compte des conseils à cet égard.

Le ministère du Développement social a examiné la partie du rapport sur l'analyse financière relative aux contrats du personnel infirmier itinérant. Encore une fois, il y a davantage de choses à assimiler, Monsieur le président, mais nous serons ravis d'opérer des changements pour mieux servir les gens du Nouveau-Brunswick. Nous cherchons

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

toujours à améliorer ce que nous faisons pour apporter un soutien aux gens du Nouveau-Brunswick.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

[Original]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous sommes tous au courant de ce qui se passe. Nous le savons tous. Nous avons appris hier, avec le rapport du vérificateur général, qu'il s'agit de l'un des pires scandales économiques dans l'histoire du Nouveau-Brunswick. Tout cela est arrivé sous les yeux du premier ministre. Le *Globe and Mail* a publié un article à ce sujet il y a quatre mois. Si le premier ministre avait la tête dans un trou, c'est sa faute. Comme d'habitude, il jouera la victime et blâmera les autres.

Je fais appel, ce matin, aux parlementaires qui s'en vont. Vous n'êtes pas obligés de porter le fardeau de la responsabilité dans ce dossier. Dénoncez. Il n'y a jamais rien de mal à faire le bon choix. L'histoire se rappellera les noms qui seront associés au premier ministre relativement à ce désastre économique.

Maintenant, je pose ma question à la ministre.

[Traduction]

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Monsieur le député. Monsieur le député, je vous prie de vous adresser à la présidence. Il ne s'agit pas d'un cours.

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Je suis désolé.

[Original]

Ma question à la ministre : La façon dont les contrats pour le ministère du Développement social ont été signés vous convient-elle?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je tiens à répondre à la question. Je tiens à y répondre, car, apparemment, le député d'en face a la mémoire très courte.

(Exclamations.)

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Oui. Monsieur le président, lorsque le député d'en face parle de scandales financiers...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Rafraîchissons-nous la mémoire. Rappelez-vous le scandale Atcon, lorsque le gouvernement libéral...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Ah oui, c'est exact. Je m'y attendais. Le gouvernement libéral est allé à l'encontre de l'avis du personnel et a donné 70 millions de dollars à l'un des amis du premier ministre, et il s'en est suivi une perte de 70 millions de dollars. Le personnel avait dit : Ne faites pas cela. Or, le même...

(Exclamations.)

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Les 70 millions de dollars ne sont pas insignifiants, Monsieur le président. Je pense que les parlementaires d'en face ont besoin d'un cours sur la valeur de l'argent. De plus, rappelez-vous les six d'Atcon qui faisaient partie du gouvernement Gallant. Ils étaient responsables du dossier du processus accéléré, qui a finalement atterri dans le Bureau du vérificateur général. Ils étaient responsables de la politique visant la ponction des actifs des personnes âgées, ce qui a été...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[*Original*]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Premièrement, j'aimerais dire au ministre que le gouvernement actuel a manqué le délai pour intenter une poursuite contre Atcon — il a manqué le délai ; deuxièmement, si le ministre m'avait écouté hier, il saurait que, sur le plan financier, le scandale actuel est quatre fois pire que celui dans lequel Atcon a joué un rôle. Donc, le ministre devrait faire ses devoirs.

Voici ma question à la ministre du Développement social : Trouve-t-elle correct que CHL, la compagnie qui a été embauchée, ait elle-même rédigé son contrat sans révision légale de la part du gouvernement? La ministre trouve-t-elle que cela est correct pour nos personnes âgées dans les foyers de soins? Merci, Monsieur le président.

[*Traduction*]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la

Questions orales

Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. On pourrait peut-être calmer les esprits. La situation était assez grave, assez grave. Je vais continuer à répondre aux questions sur le rapport du vérificateur général et sur les recommandations qui y sont formulées. Nous avons examiné les recommandations. Il y a encore beaucoup de choses à assimiler dans le rapport, mais, comme je l'ai dit hier, nous examinons actuellement des moyens d'améliorer la façon dont nous gérons les contrats et dont nous prenons les décisions ainsi que l'aspect financier. Nous examinons chacune des recommandations formulées dans le rapport et adressées au ministère du Développement social afin de pouvoir opérer des changements.

Je souligne encore une fois que nous sommes reconnaissants au vérificateur général d'avoir entrepris cet examen. Nous sommes reconnaissants au ministère de la Santé et au ministre de la Santé de l'avoir demandé. Nous avons tous besoin des renseignements pour être en mesure d'accomplir un meilleur travail pour les gens du Nouveau-Brunswick. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Original]

PERSONNES ÂGÉES

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, pour bien des personnes âgées, le gouvernement Higgs ne fait pas grand-chose afin de leur permettre d'affronter l'augmentation du coût de la vie. Le gouvernement les a exclues de la liste des personnes qui ont droit à la prestation de 300 \$, après avoir fait miroiter que ces personnes pourraient y être admissibles. L'augmentation des loyers les étouffe, mais le gouvernement Higgs ne fait pas grand-chose.

Le premier ministre ou le ministre des Finances et du Conseil du Trésor, dans ce cas-ci, pourrait-il nous dire combien de personnes âgées sont en attente de leur chèque de 600 \$ provenant du supplément à la prestation pour personnes âgées à faible revenu et quel est le délai d'attente pour recevoir leur chèque? Le premier ministre ou le ministre des Finances et du Conseil du Trésor, dans ce cas-ci, pourrait-il me répondre, étant donné que c'est un projet géré par le ministère des Finances?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis ravie de prendre la parole au sujet du soutien que notre gouvernement apporte aux personnes âgées et de l'importance que nous accordons à la santé et au bien-être de nos personnes âgées. Monsieur le président, nous avons opéré des changements importants. Nous avons augmenté de 50 % la prestation pour personnes âgées à faible revenu. Le chèque est passé à 600 \$. Les personnes âgées peuvent présenter une demande depuis le 1^{er} avril, et, une fois que les demandes sont envoyées, elles sont traitées très rapidement.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les chèques sont envoyés aux personnes âgées. Je crois comprendre qu'il s'écoule moins de quatre semaines entre le dépôt de la demande et l'envoi du chèque aux personnes âgées. Je peux examiner cela de plus près et vous fournir un délai moyen exact pour l'envoi des chèques. Nous avons également apporté des changements concernant la part du revenu que les conjoints à domicile peuvent conserver lorsqu'une personne âgée doit s'installer dans un foyer de soins. Voilà de grands changements.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : De toute évidence, le présent gouvernement n'a aucune idée de ce qui se passe dans l'appareil gouvernemental. Peut-être que le premier ministre n'a pas de problème financier en raison de sa paie et de sa pension, mais comment peut-il expliquer à ces personnes âgées qu'elles doivent maintenant attendre jusqu'à 12 semaines pour recevoir cette somme? Ces gens ont fait une demande le 5 avril et ils viennent de se faire dire, la semaine dernière, qu'ils doivent attendre quatre semaines additionnelles avant de recevoir un chèque de 600 \$.

Étant donné que nous voyons que le gouvernement n'est pas capable de donner des réponses, je vais lui donner des choix : Le gouvernement Higgs a-t-il perdu des demandes? Le gouvernement Higgs est-il tout simplement incompetent? Est-il temps de remplacer le gouvernement Higgs? Ou bien, Monsieur le président, est-ce l'ensemble de ces réponses?

Ce gouvernement est vite à dépenser 173 millions de dollars en se fermant les yeux, mais il n'est pas capable de donner 600 \$ dans un délai raisonnable de moins de quatre semaines à des personnes âgées qui en ont besoin pour vivre, Monsieur le président. Que fait ce gouvernement pour nos personnes âgées? Que fait-il?

[Traduction]

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Je rappelle aux parlementaires de bien vouloir s'adresser à la présidence.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Savez-vous quoi, Monsieur le président? Voilà qui est un peu fort de la part d'un groupe de personnes qui s'en est pris aux personnes âgées par la ponction de leurs actifs. Vous souvenez-vous de la ponction des actifs des personnes âgées? Oui, pouvait-on aller acheter un hamburger chez McDonald's? Non, c'était impossible lorsque ces personnes étaient au pouvoir. Elles prenaient tout l'argent des gens, pour l'amour de Dieu.

(Exclamations.)

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Les gens d'en face sont des experts en ponction des actifs.

Les modifications proposées de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* sont favorables aux personnes âgées.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre, Monsieur le député.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Les mesures sont favorables aux personnes âgées à faible revenu, qui recevront 200 \$ de plus. La prestation est passée à 600 \$ par année. Voilà le travail que le gouvernement accomplit. Il permet de protéger les personnes âgées. L'allègement fiscal additionnel pour les personnes âgées à faible revenu est estimé à 10 millions de dollars. Il est question d'un allègement fiscal à hauteur de 10 millions de dollars pour les personnes âgées à faible revenu. Voilà le travail que le gouvernement accomplit. Voilà le travail que le gouvernement accomplit, Monsieur le président. Merci beaucoup.

NOMINATION

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, il y a 11 ans, un gouvernement conservateur a remanié la *Loi sur l'électricité* et souligné le tout en faisant beaucoup de tapage. Il a clamé haut et fort que la loi mettrait dorénavant Énergie NB à l'abri de toute ingérence politique. On a toutefois fait les changements sans prévoir l'ingérence d'un premier ministre dans la gouvernance d'Énergie NB.

Le premier ministre actuel vient de nommer ses copains de Irving aux conseils d'Énergie NB et de son organisme public de réglementation, la Commission de l'énergie et des services publics. Le premier ministre a nommé Wayne Power, son tsar de l'énergie, au conseil d'administration d'Énergie NB. Le premier ministre a recruté M. Power aux fins de la mise en oeuvre de son programme énergétique un mois à peine après le départ à la retraite de celui-ci à la suite d'une carrière de 17 ans chez J.D. Irving, le plus grand consommateur d'électricité du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre indiquerait-il à la Chambre le programme qu'il a demandé à M. Power, à titre de membre du conseil d'administration d'Énergie NB, d'exécuter pour lui?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je tiens à remercier le député d'en face de sa question, car elle me donne l'occasion de souligner que M. Power, avant d'être nommé au conseil d'administration d'Énergie NB, était bien connu au sein du ministère de l'Énergie. Pendant plus d'un an, il a rempli des fonctions dans l'exercice desquelles il nous a aidés à progresser et à aller de l'avant avec un grand nombre d'initiatives. Il a produit des résultats et a joué un rôle clé dans l'élaboration du plan

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

énergétique. Il est maintenant membre du conseil d'administration d'Énergie NB, où il continuera à mettre à profit son expérience avérée afin de contribuer à l'amélioration de l'entreprise de service public pour servir au mieux les intérêts de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Je pense que nous devrions nous réjouir lorsque des personnes compétentes sont nommées à des postes qui améliorent les choses pour les gens du Nouveau-Brunswick, Monsieur le président.

En ce qui concerne la nomination de M. Logan à la CESP, on nous reprochait, il y a à peine deux ou trois jours, de ne pas avoir suffisamment de personnes au sein de la commission. Ensuite, lorsque nous allons de l'avant avec la nomination de personnes pour que nous puissions procéder au travail qui doit être fait par celle-ci, on formule des critiques à notre endroit. Je ne sais pas ce qui contentera le député d'en face.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Je serai content lorsque je serai premier ministre de la province, Monsieur le président.

(Exclamations.)

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le mois où John Logan a pris sa retraite d'Irving Oil après une carrière de 30 ans...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Le premier ministre a recruté John Logan dans son cabinet pour que celui-ci lui donne des conseils stratégiques sur les dossiers liés à l'énergie. Le premier ministre a maintenant nommé M. Logan commissaire à la Commission de l'énergie et des services publics. Monsieur le président, le rôle s'apparente un peu à celui d'un juge, c'est-à-dire que les commissaires rendent un verdict sur les investissements en capital d'Énergie NB, sur la conception des tarifs d'électricité et sur les demandes concernant les tarifs. Nous avons maintenant un ami de Irving au conseil d'administration d'Énergie NB et un autre ami de Irving à la Commission de l'énergie et des services publics, qui réglemente Énergie NB, soi-disant dans l'intérêt public. Ces deux messieurs ont travaillé en étroite collaboration avec le premier ministre à l'élaboration de sa politique énergétique préférée, laquelle s'appuie sur le gaz extrait par fracturation ainsi que l'énergie atomique. Comment se fait-il que le premier ministre ne voie pas le conflit d'intérêts qu'il a créé à cause des plus récentes nominations partisanses?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; ministre des Affaires autochtones, PC) : Eh bien, Monsieur le président, la situation a assez duré. Si le député d'en face espérait même penser qu'il pourrait un jour



Questions orales

devenir premier ministre de la province, il faudrait qu'il présente les faits de manière exacte. Rien ne saurait s'éloigner davantage de ce qui s'est bel et bien passé. Le député d'en face tente de créer une situation qui nous porterait à croire que le premier ministre a trié sur le volet les personnes concernées et les a nommées aux conseils. Tel n'est pas le cas.

Tout est prévu par la loi. En ce qui concerne le processus de nomination de personnes à la CESP, je n'en sais pas plus, en tant que ministre, et le premier ministre, à ce titre, n'en sait pas plus. Une entreprise externe de recherche de talents suit un processus comportant plusieurs sous-processus d'approbation. Le conseil d'administration d'Énergie NB organise une série d'entrevues et nous demande ensuite d'approuver ce qu'il a fait. Si vous voulez parler de la façon dont les gens sont nommés, il est important de parler des faits. Les nominations ne se font pas dans les coulisses. Elles se font au moyen d'un processus clair que nous définissons et que nous approuvons ensuite au sein du Cabinet afin d'en assurer la transparence pour les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, les nominations partisans servent au mieux les intérêts du premier ministre en poste et des gouvernements successifs, mais pas ceux des gens du Nouveau-Brunswick. Des nominations à des postes aussi importants que celui de commissaire d'une entité quasi judiciaire comme la CESP doivent être non partisans et perçues comme telles.

Les gens perdent confiance dans les établissements publics. Lorsqu'une situation du genre se produit, la confiance du public dans notre processus démocratique est minée. La situation est grave. Nommer ses copains à des postes au sein d'importants organismes de gouvernance comme le conseil d'administration d'Énergie NB ou d'organismes publics de réglementation tels que la CESP pourrait permettre de satisfaire les intérêts personnels du premier ministre, mais cela trahit les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick. Je demande au premier ministre d'annuler ses plus récentes nominations partisans et de mettre carrément fin à une pratique du genre. Le premier ministre le fera-t-il?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que le ministre a très bien décrit le déroulement du processus. J'encourage le chef du Parti vert à examiner attentivement les compétences et les capacités des personnes qui siègent aux conseils. Prenez connaissance de leur expérience. Pensez à la contribution qu'ils peuvent apporter aux très grands projets qui seront entrepris au sein d'Énergie NB, des projets sans précédent. La remise à neuf du barrage de Mactaquac est un projet qui remonte à 50 ans. Il est aujourd'hui envisagé de le remettre à neuf. Le dossier des PRM a connu un changement important. Il y a un plan d'ensemble. Comme le ministre l'a souligné, M. Power a élaboré le plan et a travaillé avec d'autres personnes pour créer une feuille de route. Il s'agit de personnes qui ont travaillé au sein de l'industrie, à de grands projets et à la prise de grandes décisions. Nous mettons en place les compétences qu'il faut pour que le travail soit mené à bien.

Questions orales

Monsieur le président, en ce qui concerne précisément le traitement du dossier des soins de santé, les personnes qui siègent actuellement aux conseils d'administration des régies de la santé commencent à assurer la gestion du secteur, ce qui n'a jamais été le cas auparavant. Voilà une situation où nous avons toujours dit : Dépensez plus d'argent, et tout ira mieux. La seule philosophie des Libéraux est : Dépensez plus d'argent, et tout ira mieux. Gérez la situation, et tout ira vraiment....

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, il est question de temps, de temps. Lorsque la Nouvelle-Écosse a lancé son programme de maintien en poste du personnel infirmier, il y a eu un grand débat agité à la Chambre. Le premier ministre n'a pas voulu s'engager à consacrer des fonds à une telle stratégie. Il a fait de nombreuses observations sur le fait qu'il ne suffit pas de consacrer de l'argent à un problème pour le régler. Eh bien, de ce côté-ci de la Chambre, on a certainement l'impression que les gens d'en face dépensent énormément d'argent pour résoudre le problème. Je vois peu de personnes en assumer la responsabilité. Le premier ministre s'en tient-il toujours aux propos qu'il vient de prononcer? A-t-il envie de prendre de nouveau la parole pour nous dire qu'il gère mieux les deniers publics que nous, pauvres Libéraux? Je n'ai pas l'impression que nous avons des leçons à recevoir des parlementaires du côté du gouvernement.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, l'histoire prouve que les parlementaires d'en face ont beaucoup de leçons à recevoir de nous. Aucun gouvernement libéral dans l'histoire récente n'a présenté de budget équilibré, encore moins six. Le modèle créé par le gouvernement fédéral est absolument désastreux sur le plan économique. Voilà un modèle que l'on envisage pour les gens du Nouveau-Brunswick, et nous ne pouvons pas permettre que cela se produise. Il suffit de regarder la situation dans son ensemble pour constater que le Nouveau-Brunswick n'a jamais été aussi fort — jamais. Le bouffon là-bas pourrait poursuivre. Voilà ce qu'il fait. Il fait du théâtre et fait tout un drame.

Je veux parler de manière concrète d'une meilleure gestion des services. Nous pouvons tous parler de la situation et de la possibilité pour nous de dépenser plus d'argent, mais nous savons maintenant, comme le montre une fois de plus le rapport du vérificateur général, que les personnes chargées de la gestion sur le terrain doivent rendre des comptes quant au travail qu'elles accomplissent. Nous devons leur demander de rendre des comptes. L'une des tâches du gouvernement est de s'assurer que les gens fassent un

Questions orales

meilleur travail. Le vérificateur général a fourni une feuille de route. Nous demanderons aux personnes concernées de rendre des comptes...

RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, j'ai l'impression que le premier ministre et moi sommes sur la même longueur d'onde. Le premier ministre a une autre formule favorite qu'il aime répéter à qui veut l'entendre : Ne jamais rater l'occasion que présente une bonne crise. Nous sommes au beau milieu d'une crise majeure. Nous traversons une véritable crise de confiance à l'égard du fonctionnement de nos systèmes et des processus conçus pour maintenir l'ordre et la surveillance pour faire en sorte que tout fonctionne. Pourtant, tout d'un coup, nous avons un premier ministre qui pointe subtilement du doigt le fait que nous avons deux régies de la santé. Peut-être que toutes les pratiques exemplaires seraient mieux communiquées si ce n'était pas le cas.

J'aimerais que le premier ministre s'engage aujourd'hui à ne pas utiliser les conclusions du rapport pour atteindre son objectif ultime, à savoir combiner les deux régies de la santé. Le premier ministre va-t-il retirer la question de la table aujourd'hui?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, une fois de plus, nous voyons les Libéraux continuer de dire : Continuez à faire la même chose, encore et encore, et nous réaliserons des améliorations. Voilà tout ce qu'ils savent faire. Dépenser l'argent des contribuables pour acheter un vote. Nous le verrons au moment des prochaines élections. Il suffit de jeter de l'argent par les fenêtres.

J'ai demandé aux régies de la santé et aux deux conseils d'administration d'améliorer leur travail. Ils disposent désormais d'une structure qui leur permet de travailler ensemble. Je demanderais à la chef de l'opposition et aux parlementaires du côté de l'opposition s'ils pensent que nos deux régies de la santé devraient être en concurrence ou travailler ensemble pour fournir les meilleurs soins de santé à tous les gens de la province. Quelle est la réponse à cette question? Il n'est pas nécessaire de combiner les conseils pour y parvenir. Il suffit de veiller à ce que les conseils travaillent ensemble.

Monsieur le président, permettez-moi de poser de nouveau la question. Les parlementaires d'en face pensent-ils que les deux régies de la santé devraient travailler ensemble dans l'intérêt supérieur de tous les gens du Nouveau-Brunswick, ou devraient-elles travailler de manière totalement indépendante et se faire concurrence? Notre structure prévoit un processus de collaboration afin d'améliorer les choses pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

HÔPITAUX

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, je ne m'attendais pas à pouvoir poser une dernière question ; je laisserai donc le premier ministre terminer sur l'autre aspect de la question, car nous commençons en quelque sorte à avoir une idée précise de la direction que prend le débat. Je vais poser une dernière question, en ce qui concerne ma région, au ministre des Transports et de l'Infrastructure.

Je lui rappelle que, en 2020, le bâtiment, à savoir le bâtiment de l'hôpital, devait être achevé. Nous devions emménager dans la nouvelle section. Cela a été reporté à juin 2021, puis à décembre 2021, puis à juin 2022, puis à décembre, et ainsi de suite. Là encore, les clés devaient être transférées à Vitalité le 1^{er} juin de l'année en cours. Je sais de source sûre, soit des fonctionnaires du ministère, que l'on n'a pas encore reçu les clés. Que se passe-t-il?

L'hôpital est dans une situation lamentable, et les choses n'avancent pas. Vous n'arrivez pas à faire le travail qui s'impose. Que se passe-t-il, Monsieur le ministre? Faites-le travail qui s'impose.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il est intéressant de voir comment le député d'en face a changé d'approche maintenant, car les parlementaires d'en face ne veulent pas répondre aux vraies questions, à savoir si oui ou non nous pouvons obtenir un meilleur système de santé en travaillant ensemble. Ils ne veulent pas reconnaître la valeur d'un conseil de collaboration qui comprend les questions stratégiques qui touchent l'ensemble de la province et la façon dont nous pouvons mettre à profit l'ensemble de nos ressources. Il y a 22 hôpitaux qui permettent à tous les gens du Nouveau-Brunswick d'obtenir de meilleurs services, peu importe l'endroit.

Je suis fier d'apporter un changement au système, ce qui se traduira par une réponse et par une amélioration durables pour toute la population. Même si les gens d'en face veulent changer d'approche, des changements importants doivent être opérés. Nous n'apporterons rien de plus en refusant de quitter les sentiers battus.

Nous sommes sur la bonne voie. Nous avons un chemin à suivre, non seulement à cet égard, mais aussi en ce qui concerne la province, notamment en ce qui a trait à l'économie, à la démographie, à la structure du logement et à la question du coût de la vie. Une fois qu'il y aura un changement de gouvernement à l'échelle fédérale, nous aurons un coût de la vie abordable pour tous les gens du Canada. Nous avons une voie à suivre, et les gens du Nouveau-Brunswick en sont conscients.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, la période des questions est terminée.

Pendant la période des questions, le premier ministre a prononcé un mot qui visait l'un des parlementaires de l'autre côté de la Chambre. Je lui demande de se rétracter.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je retire mes propos.

JEUNESSE

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Pendant la période des questions mardi, nous parlions des plans d'apprentissage à temps partiel. J'ai pris en note une question de la chef de l'opposition officielle. Elle m'a demandé combien d'enfants pris en charge suivaient un plan d'éducation de journées partielles. La réponse est 92 enfants. Cela correspond à environ 6,8 % des enfants pris en charge. Merci, Monsieur le président.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. La ministre dit que, dans la province, il y a 92 enfants qui suivent un plan d'intervention. Le gouvernement pourrait-il nous dire ce qu'il fait pour fournir des services à ces enfants? Sont-ils renvoyés à la maison pour une partie de la journée? Que fait le gouvernement pour améliorer les conditions au sein du système scolaire afin de permettre aux enfants d'avoir une immersion totale dans le milieu scolaire au lieu de les renvoyer chez eux pour une partie de la journée, entre autres? La ministre préciserait-elle ce que fait le gouvernement pour améliorer les services fournis à ces enfants et leur offrir un milieu scolaire véritablement immersif?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Nous prenons très au sérieux notre rôle et notre responsabilité dans la vie des enfants concernés. Nos travailleurs sociaux travaillent en très, très étroite collaboration avec ces enfants. Ils sont également des défenseurs pour ces enfants et travaillent en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE) pour faire en sorte que les plans de journées partielles soient réduits au minimum et que nous puissions opérer des changements afin de leur permettre de réintégrer le système éducatif. Notre ministère travaille en étroite collaboration avec ces enfants, nos travailleurs sociaux s'occupent d'eux, et nous collaborons avec nos partenaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin de faire de notre mieux pour les enfants dont nous avons la charge. Merci, Monsieur le président.

